

Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominique

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité apporte des corrections à la résolution 2020.06.127 puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Les corrections sont les suivantes :

Titre de la résolution, il est inscrit :

**Cession d'une partie du lot 44, rang 6, au cadastre officiel du Canton de Loranger (partie de l'ancien chemin Gouin)**

On devrait y lire :

**Cession d'une partie du lot rénové 5 898 569 du cadastre du Québec (anciennement une partie du lot 44, rang 6, au cadastre officiel du Canton de Loranger, partie de l'ancien chemin Gouin)**

Au deuxième CONSIDÉRANT, il est inscrit :

CONSIDÉRANT la demande de madame Chantal Corbeil pour acquérir une partie du chemin désaffecté, soit une partie du lot 44, du rang 6, au cadastre officiel du Canton de Loranger, identifiée à la parcelle numéro 10 la description technique;

On devrait y lire :

CONSIDÉRANT la demande de madame Chantal Corbeil pour acquérir une partie du chemin désaffecté, soit une partie du lot 44, du rang 6, au cadastre officiel du Canton de Loranger, identifiée à la parcelle numéro 10 la description technique, (lot rénové 5 898 569 du cadastre du Québec) ;

Après IL EST RÉSOLU, il est inscrit :

De vendre à madame Chantal Corbeil, au montant de cinquante dollars (50 \$), une partie du lot 44, rang 6, au cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle, d'une superficie de 789,7 mètres carrés, telle partie de lot décrite à la parcelle 10 de la description technique préparée par Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 2018, sous sa minute 7454.

On devrait y lire :

De vendre à madame Chantal Corbeil, au montant de cinquante dollars (50 \$), une partie du lot rénové 5 898 569 du cadastre du Québec, d'une superficie de 789,7 mètres carrés, tel de décrit au plan numéro 9527 de l'étude d'Isabelle Labelle, arpenteur géomètre en date du 25 mai 2020 (anciennement une partie du lot 44, rang 6, au cadastre officiel du Canton de Loranger, circonscription foncière de Labelle, d'une superficie de 789,7 mètres carrés, telle partie de lot décrite à la parcelle 10 de la description technique préparée par Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 2018, sous sa minute 7454).

Signé à Nomingue, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de juin 2020.

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier